

EPA MASSE DES DOUANES

SERVICE TERRITORIAL DE

## Demande de chambre meublée par un agent des douanes en activité

### I – Identité du demandeur

- **Nom de naissance :**
- **Prénom :**
- **Date de naissance :**
- **Adresse postale ou électronique pour l'envoi de toute correspondance :**
- **Numéro de portable :**
- **grade :**  **service :**

### II – Chambre meublée demandée

<b>Ordre de préférence, le cas échéant</b>	<b>Adresse de la chambre (<i>voir avis de vacance</i>)</b>	<b>Date souhaitée d'entrée dans le logement</b>	<b>Case réservée au service</b>
1			
2			
3			

### III – Renseignements obligatoires à fournir

- Situation locative précédente :
  - locataire de la Masse (*adresse du dernier logement occupé*)
  
  - locataire d'un bailleur social ou privé (*joindre copie des deux dernières quittances*)
  
  - autre (*ex : hébergement à titre gracieux chez un parent, attestation à fournir*)
  
- Existence d'un plan de surendettement au nom du demandeur ou d'une personne rattachée au foyer fiscal : (*si oui, joindre une copie du plan*)
  - Oui
  - Non
  
- Demandes antérieures non satisfaites pour le logement objet de la présente demande ou pour un logement autre dans la CTM : (*si oui, copie de la demande ou de la décision de rejet*)
  - Oui
  - Non

### IV – Documents obligatoires à fournir pour le demandeur et son conjoint le cas échéant

- copie de la pièce d'identité recto verso ;
- décision d'affectation / avis de mutation / lettre de missions ;
- Livret de famille, attestation de PACS, certificat de concubinage, décision de justice pour garde alternée, attestation de l'ex-conjoint concernant la garde des enfants en cas de séparation amiable, justificatif fiscal (pour parents à charge) ;
- 2 dernières quittances de loyer ou attestation d'hébergement ;
- 2 derniers avis d'imposition (joindre les 4 pages)
- 1 RIB ;
- 2 derniers bulletins de paye ;
- taxe foncière (*si le demandeur ou son conjoint sont propriétaires d'un bien*) ;
- justificatif du paiement de la mise de Masse (*demandeur ayant déjà bénéficié d'un logement Masse*) ;
- Pour les anciens locataires de la Masse, une attestation d'absence de dette délivrée par l'agence comptable : (*demande à formuler à l'adresse électronique suivante: [ac-masse-recouvrement@douane.finances.gouv.fr](mailto:ac-masse-recouvrement@douane.finances.gouv.fr)*)

## V – Engagement du demandeur

Je certifie :

- 1) ne pas être propriétaire ou ne pas disposer d'un logement permettant mon hébergement à la résidence administrative ;
- 2) utiliser la chambre meublée exclusivement à des fins d'habitation personnelle ;
- 3) avoir pris connaissance des conditions suivantes :
  - le locataire doit acquitter un dépôt de garantie équivalent à un mois de redevance ;
  - le locataire doit acquitter la mise de masse, soit l'équivalent de 1 % de traitement annuel brut ;
  - toute demande non complétée à la date limite de dépôt est considérée automatiquement irrecevable et rejetée ;
  - toute demande comportant des éléments inexacts fournis sciemment par le candidat, est considérée automatiquement irrecevable et rejetée.

Date

Signature du demandeur

**N.B : Conformément aux articles 51 et 59 du règlement d'attribution et d'occupation des logements, la convention d'occupation pour une chambre meublée a une durée maximale d'un an. Elle est renouvelable une fois, sur demande expresse formulée par le locataire et après décision favorable du président de la commission territoriale.**